



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE
Direction de l'Urbanisme
Tel :04.90.38.55.04
Mail : urbanisme@islesurlasorgue.fr

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme

A

SARL ELECTRICITE VERTE DE FRANCE
M. HASSANI Adil
635 ROUTE DE LYON
30200 BAGNOLS SUR CEZE

Affaire suivie par : Chloé CUARTERO
Dossier : DP0840542500112
Demandeur : ELECTRICITE VERTE DE FRANCE
Déposé le : 03/04/2025
Travaux : 4 residence Claire Fontaine 84800 ISLE SUR LA SORGUE

Objet: Notification d'une décision relative à votre DECLARATION PREALABLE citée en référence.

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint ma décision de non-opposition à déclaration préalable citée en référence.

Par ailleurs je vous rappelle les principales formalités à accomplir pour la bonne mise en œuvre de cette décision :

- **Affichage sur le Terrain** : la mention de la déclaration préalable doit être affichée de manière visible de l'extérieur par vos soins, dès réception de la décision et pendant toute la durée du chantier.

- **Transmission de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la conformité des travaux (DAACT)** : l'imprimé de DAACT (CERFA n°13408 téléchargeable sur le site du service-public.fr) doit, dès que les travaux seront achevés, être complété par vos soins et transmis par pli recommandé avec accusé de réception postal ou déposé contre décharge en Mairie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'ISLE SUR LA SORGUE, le **9 AVR. 2025**

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,
Françoise MERLE.





MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

CERTIFICAT DE NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

| DESCRIPTION DE LA DEMANDE | | |
|--|--|-----------------------------|
| Référence du dossier : DP0840542500112 | | |
| Demande du : | 03/04/2025 - affichée en Mairie le : 07/04/2025 | Destination : Habitation |
| Par : | Sarl ELECTRICITE VERTE DE France, représentée par M. HASSANI Adil | SP créée : 0 m ² |
| Demeurant à : | 635 Route De Lyon 30200 BAGNOLS SUR CEZE | |
| Pour des travaux de : | Installation de 8 panneaux photovoltaïques en surimposition. | |
| Sur un terrain sis : | 4 residence Claire Fontaine 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE - Cadastéré : CL-0329 | |

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,
Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 28/02/2017, modifié et révisé le 16/02/2021,
Vu le règlement de la zone UC du PLU en vigueur,
Vu la note de cadrage de Monsieur Le Préfet de Vaucluse relative au développement maîtrisé de l'énergie photovoltaïque en Vaucluse en date de mars 2021 :
https://www.sdis84.fr/internet/w84_7156/note-cadrage-photovoltaïque-84-2021

ARRETE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

ARTICLE 2 : elle est assortie de la prescription suivante :

Les préconisations de la note de cadrage décrite ç-dessus devront être respectées.

Décision exécutoire le

9 AVR. 2025

L'ISLE SUR LA SORGUE, le 9 AVR. 2025

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,

Françoise MERLE

